

CONSEIL SCIENTIFIQUE DU PATRIMOINE NATUREL DE MAYOTTE

AVIS n°2018-14

Date : 25/06/2018

Méthodologie de délimitation des ZNIEFF continentales de Mayotte

Vote : à la majorité

Le CSPN est saisi pour avis sur la méthodologie de délimitation des ZNIEFF continentales proposée par la DEAL de Mayotte et le bureau d'études Biotope Océan Indien. Ce dernier assure le secrétariat technique et scientifique pour la mise en œuvre des ZNIEFF continentales de Mayotte.

Biotope réalise une partie de la présentation en visio-conférence. La méthodologie de travail est basée sur le guide national du MNHN (présence d'espèces déterminantes, intérêt patrimonial et fonctionnel, intérêt complémentaire ou dire d'expert).

La méthode proposée pour Mayotte se base plus précisément sur un pré-zonage par maille à partir des données géolocalisées faune-flore disponibles. La taille du maillage pour identifier les secteurs d'intérêt majeurs reste à définir.

Les plages de ponte de tortues marines font partie des données qui seront intégrées aux analyses. Les zonages établis dans les missions ZNIEFF par des experts pour certains groupes d'espèces seront également pris en compte.

C'est à partir de l'ensemble de ces données qu'une pré-identification des secteurs sera présentée en atelier test afin de consolider la méthode. Un tableau de bord ZNIEFF 1 et 2 ainsi que les périmètres retenus seront édités.

Une méthode pour pallier au manque de cartographie d'habitats est présentée par la DEAL de Mayotte ; elle se base sur un croisement de la cartographie de secteurs bio-climatiques établie par le CBNM en 2014 et une classification du territoire en fonction de la pente et la courbure du terrain, afin de définir des « secteurs écologiques » homogènes.

Pour la délimitation des zones ZNIEFF, les zones non patrimoniales connues (zones urbaines, agricoles...) seront éliminées en premier lieu.

Des ateliers de validation seront organisés en 3 groupe de travail : flore/habitat, faune terrestre, faune aquatique. La cartographie issue de ces ateliers, le tableau de bord finalisé et le rapport seront alors soumis à l'avis du CSPN.

Le calendrier prévisionnel indique la finalisation de la phase 1 en juillet-août, de la phase 2 (méthode et délimitation) en 4 mois et demi et phase 3 (fiches synthétiques des ZNIEFF) en 2 mois et demi.

Avis n°2018-14 :

Le Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel de Mayotte émet un avis favorable en insistant sur le respect des délais indiqués (9 mois) pour finaliser et présenter un premier lot de périmètres ZNIEFF à la prochaine séance plénière, même s'il reste des imprécisions sur certains points (taxonomie, cartographie...).

Le Président du CSPN

CHAMSSIDINE Houlam